



Monsieur Fernand Etgen

Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 18 février 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** concernant **la création de centres familiaux au sein des services d'éducation et d'accueil.**

Comme stipulé dans le cadre de référence de l'éducation non formelle, la mission principale des services d'éducation et d'accueil (SEA) consiste actuellement à mettre en place des programmes d'apprentissage de qualité afin d'aider les enfants à exprimer leurs intérêts et à se confronter activement à leur environnement. Or, d'après le programme de coalition, ce concept sera élargi pour ouvrir ces structures aux parents et privilégier les contacts et échanges entre les professionnels et les parents, ceci en vue de créer de véritables centres familiaux locaux.

Considérant que le bon fonctionnement de tels centres sera tributaire de la mise à disposition de personnel qualifié en la matière et de moyens financiers suffisants, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1. Les professionnels de l'éducation qui seront en charge de l'accueil des parents et de la mise en place de mesures de soutien pour l'accomplissement de leurs missions de parents, seront-ils tenus de suivre une formation spéciale, dont notamment une formation continue en thérapie familiale, voire systémique ou autres ?**
- 2. Vu la durée et l'envergure de la formation offerte dans ce domaine par le centre de formation UFEP, ne s'avère-t-il pas utile d'informer d'ores et déjà le personnel éducatif des SEA des conditions requises au niveau de la formation pour que les personnes intéressées puissent acquérir les compétences nécessaires en temps utile ?**
- 3. Par quels moyens Monsieur le Ministre entend-il soutenir les SEA afin de leur permettre d'étendre leurs attributions de façon à créer des espaces destinés à l'accueil des parents et à un encadrement de qualité ?**

- 4. La création de centres familiaux au sein des SEA sera-t-elle liée à un agrément spécifique qui sera attribué par le Ministère ? Quels seront le cas échéant les critères à respecter ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Josée Lorsché
Députée